

Date de la  
convocation :  
23 Mai 2023

**04.  
Mobil'Emploi –  
Adhésion 2023**

L'an deux mil vingt-trois le cinq juin à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DENIZOT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents** : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE FONTENAY, GIRARD, PANDREAU, PASQUIER et Messieurs ARNAUD, DENIZOT, DIDTSCH, MARIDET, RANDOUYER formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé** : Madame LE DILY et Messieurs BUJOC, DE BATTISTA.

**Absents** : Madame RIBIER.

Monsieur RANDOUYER est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

**MOBIL'EMPLOI – ADHESION 2023**

**Vu** la convention en date du 23 août 2000 passée entre l'Association d'Aide à la Mobilité (Mobil'Emploi) et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune d'Avermes et ses avenants successifs,

**Vu** le budget primitif du CCAS voté le 8 février 2023, et notamment le chapitre 11, article 6281, « concours divers »,

**Considérant** que le CCAS a vocation à participer aux actions d'aide aux personnes en difficulté,

Il vous est proposé :

- de m'autoriser à signer l'avenant n°23 à ladite convention et les documents afférents.
- de voter en faveur du versement à l'association « Mobil'Emploi », le montant de l'adhésion pour l'année 2023 fixée à 35 euros et une participation de 25€ par bénéficiaire.

**Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants l'adhésion à Mobil'Emploi 2023**

Le Président du C.C.A.S.  
signé  
Alain DENIZOT

**Nombre de membres**

- ◆ En exercice 15
- ◆ Présents 11
- ◆ Votants 11